

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GLOMEL**



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
7 janvier 2023		
Date d'affichage		
7 janvier 2023		

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Thierry TROËL, Maire.

Présents : Thierry TROËL, Emmanuel BOILLOT, Amélie TOMASZEWSKI, Hervé BONIC, Evelyne ROIGNANT, Martine TRUBUILT, Thierry CHEVALHIER, Fabienne PERROT, Romuald PRIGENT, Pierre-Yves MAHE, Catherine LEROY, Christine ROBIC, Eléonore KOGLER, Nadine KERGADALLAN.

Absents/excusés : Thomas COATMELLEC

Secrétaire de séance : Evelyne ROIGNANT

En ouverture de séance, le maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'organisation de l'inauguration du skate-park. A l'unanimité, le conseil valide cet ajout à l'ordre du jour.

**2.1 : Présentation et validation des Plans Guides pour Trégornan, Saint-Michel et Glomel.**  
**(Délibération n°2023/01/01)**

Afin d'avancer sur la thématique de l'urbanisme, la municipalité a souhaité, sur la proposition du CAUE 22, réaliser des plans guides pour les trois bourgs de la commune. Un plan guide est un document sous forme de plan qui propose une approche globale, transversale qui prend en compte le temps long. inhérent au projet politique et urbanistique. Ce document traduit la volonté politique des élus et élues ainsi que leur formalisation dans l'espace. Il permet aussi de poser les grandes lignes des programmes qui vont faire l'identité des projets (s'ils sont déjà définis).

Ce travail s'est appuyé sur différents diagnostics. Un premier lors de réunions participatives permettant de définir les besoins de la population. Un second lors d'un travail d'analyse sur les identités des bourgs liées à l'urbanisme, le paysagisme et l'architecture. Enfin un dernier avec un travail d'arpentage et des ateliers de co-construction avec des élus et élues. Ce travail traduit une réflexion actuelle, mais a pour but d'être évolutif

Tout au long de la démarche ont été intégrées les problématiques environnementales et réglementaires. Notamment la loi climat et résilience et l'objectif zéro artificialisation nette.

Ces documents de travail ont pour but d'être des feuilles de route pour l'équipe municipale, mais aussi un document de communication. De plus ces documents permettront de :

- Créer une Zone d'Aménagement Différée. Document d'urbanisme permettant d'activer un droit de préemption nécessaire pour réaliser les projets municipaux.
- Faciliter l'obtention de subventions en montrant aux partenaires comment chaque projet s'intègre dans une vision globale et réfléchie.
- Faire valoir les intérêts de la commune lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après observation des plans et de leurs légendes respectives, le conseil municipal à l'unanimité valide ces Plans Guides pour Trégornan, Saint-Michel et Glomel.

**7.1 : Décision Modificative n°2 – Budget primitif 2022.**  
**(Délibération n°2023/01/02)**

Le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

**Section de fonctionnement :**

## DEPENSES

Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
014	7391171	Dégrèvement TFNB jeunes agri	3 500.00 €	5 765.00 €	+ 2 265.00 €
TOTAL					2 265.00 €

## RECETTES

Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
73	73223	Fonds péréquation intercom.	22 000.00 €	24 265.00 €	+ 2 265.00 €
TOTAL					2 265.00 €

Après en avoir et à l'unanimité les membres du conseil valide ces modifications budgétaires et charge le maire de leur exécution.

**7.10 : Tarifs communaux 2023.  
(Délibération n°2023/01/03)**

Thierry CHEVALHIER, Adjoint au maire, présente aux membres du conseil municipal les nouvelles propositions de tarifs communaux pour l'année 2023 :

❖ **Cimetières de Glomel, Trégornan et Saint-Michel :**

Concession	30 ans		50 ans	
	Simple	Double	Simple	Double
	200.00 €	300.00 €	400.00 €	500.00 €

	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans
Colombarium	150.00 €	250.00 €	350.00 €	//
Mini-Tombe, Cavurne	//	//	100.00 €	200.00 €

❖ **Salle du Lac :**

Manifestations	Glomelois	Hors Glomel
Weekend avec cuisine	350 €	500 €
Weekend sans cuisine	250 €	400 €
Journée avec cuisine en semaine	150 €	250 €
Journée sans cuisine en semaine	100 €	200 €
Café d'enterrement, réunion	80€	100€
Association (Weekend) avec cuisine	200 €	250 €
Association (Journée) en semaine avec cuisine	100 €	200 €
Ecole le weekend	Gratuité 3 fois par an	//
Comité des fêtes le weekend	Gratuité 1 fois par an	//
Sono	50 €	50 €
Chauffage (par jour)	50 €	50 €

Caution de la salle	500 €	500 €
Caution de la sono	150 €	150 €
Chèque d'arrhes	30% de la location	

❖ **Partie Hébergement de la Salle du Lac (2 dortoirs de 11 lits et 2 chambres de 1 lit) :**

	1 nuit	Nuits supplémentaires
Location de l'hébergement	100 €	50 €

❖ **Salles de Trégornan et Saint-Michel :**

Manifestation	Glomelois	Hors Glomel
Weekend	100 €	150 €
Réunion, café d'enterrement	25 €	30 €
Cours de sport ou autres (hebdomadaire)	50 € par trimestre	
Association (événement)	60 €	100 €
Association (réunion)	Gratuit	Gratuit
Comité des fêtes de Trégornan	Gratuité 3 fois par an (*)	//
Caution pour la salle	200 €	

(\*) vote : 6 pour, 3 contre et 5 abstentions

❖ **Divers :**

Photocopies	A4	A3
	0.15 €	0.20 €

Photocopies Affiches	A4	A3
	0.25 €	0.50 €

Location tables et bancs (à retirer du lundi au vendredi sur place et à rendre propres)	
Jusqu'à 5 tables et 10 bancs	15 €
10 tables et 20 bancs	30 €
Associations de la commune	Gratuit
Location du chapiteau (livraison et retour par la commune – montage et démontage 4 personnes à la charge du loueur)	
Glomelois	120 €
Location avec la salle du Lac	80 €
Associations de la commune	Gratuit
Caution du chapiteau	150 €

Après la présentation des tarifs, Thierry CHEVALHIER donne lecture du projet de règlement d'utilisation de la Salle du Lac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs communaux pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve, à l'unanimité les tarifs et le règlement proposés.

<b>9.1 : Compte-rendu du conseil d'école du 22/11/2022. (Délibération n°2023/01/04)</b>
---

Romuald PRIGENT, Adjoint au maire, donne lecture du dernier compte-rendu du conseil d'école ayant eu lieu le 22 novembre 2022.

Le règlement intérieur de l'école a été validé et reconduit. En ce qui concerne le PPMS, le dernier exercice incendie effectué a révélé une faiblesse de l'alarme au niveau de la classe maternelle. Cette dernière va donc faire l'objet d'une vérification et d'un changement si nécessaire.

Point sur la rentrée : 59 élèves inscrits en ce début d'année, 19 dans la classe CE2-CM1-CM2, 18 en CP-CE1 et 22 en maternelle. La rentrée s'est bien passée avec une équipe enseignante inchangée et l'arrivée d'Edwina Charles qui assure la fonction d'accompagnante des élèves en situation de handicap. Les enseignants ont, cette année encore, fait le choix de décroquer les classes. Ainsi les élèves de grande section et de CP font du sport et de l'anglais avec Guillaume pendant que les CE2 et CM font de la musique avec Malorie et les CM de l'art visuel. Les CE2 sont en arts visuels avec Nicolas.

La prévision d'effectif demandée par la direction académique pour l'année 2023-2024 est de 60 élèves.

#### Projets de l'année :

##### **Pour les CE2-CM1 et CM2 :**

- Peu après la rentrée, les élèves ont pu faire une sortie à l'Opéra de Rennes pour voir un spectacle du Chœur Mélisme, avec lequel les élèves avaient travaillé l'année dernière pour la pièce « 4 et 3 sept ». Ce fut l'occasion de visiter l'opéra et les quartiers historiques de la ville de Rennes ainsi que d'emprunter la toute nouvelle ligne de métro.
- Les élèves participent au travail initié par la CCKB autour de l'atlas de la biodiversité. Il s'agit de répertorier le maximum d'espèces vivant sur notre territoire. C'est l'association Cicindèle qui intervient auprès des élèves. Il s'agira pour les enfants de s'intéresser plus particulièrement à une espèce vivant dans l'environnement de l'école.
- Les élèves vont aussi travailler dans le cadre du dispositif « WATTY » sur la question des énergies et des ressources naturelles. Toute l'école est concernée par ce projet, dans un premier temps, les élèves ont pu réfléchir à la notion de gaspillage et de consommation.

##### **Pour les CP-CE1 :**

- La natation : les élèves de la grande section au CE2 auront 10 séances de natation qui auront lieu du 6 décembre au 7 mars. Cet enseignement est obligatoire pour les élèves de cycle 2.
- Une classe découverte est prévue à la Chapelle Neuve au mois d'avril. Il s'agit d'un centre « Forêt Bocage » où les élèves seront sensibilisés à la biodiversité des bocages, des talus et de la forêt, c'est aussi un centre où les enfants sont associés à l'organisation des moments de vie collective.

##### **La classe de maternelle :**

- Un spectacle vivant et une séance de cinéma sont envisagés.
- Les classes promenades, qui concernent dans un premier temps les élèves de grande section se poursuivent cette année. C'est l'occasion de faire la classe en extérieur, de découvrir l'environnement proche de l'école et de sensibiliser à la biodiversité.

- La classe de maternelle s'ouvre aux parents à travers des séances de bricolage, de jeux de société, d'ateliers cuisine animés par des parents. C'est l'occasion de partager la vie de la classe.

#### Point sur le projet de rénovation de l'école :

Le maire a rappelé les réflexions qui ont conduit à envisager une rénovation de l'école. Dans un premier temps, la nécessité de revoir la consommation énergétique a conduit à travailler sur l'isolation du bâtiment. L'importance des travaux à envisager pour bien isoler les bâtiments a logiquement conduit à réfléchir à une rénovation plus globale de l'école. Les élus ont voulu associer des différents usagers de l'école à cette réflexion. C'est pourquoi, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, les parents d'élèves étaient conviés à une réunion pour exprimer leur avis sur ce bâtiment, comme l'avaient fait les enfants lors d'un travail sur une demi-journée avec le CAUE et Lucie Lemirre, architecte travaillant actuellement pour la mairie de Glomel. Il y a malheureusement eu une très faible participation des parents à cette réunion. Les éléments recueillis lors de cette réunion vont être très prochainement transmis à des architectes pour qu'ils puissent élaborer un beau projet pour l'école.

#### Questions diverses :

Il est à nouveau signalé par plusieurs parents des comportements dangereux au niveau du parking de l'école. Du côté conducteur, certaines personnes arrivent très vite sur le parking, d'autres se garent de façon problématique sur des emplacements non prévus à cet effet. Du côté des piétons, il arrive encore trop souvent que les couloirs piétonniers ne soient pas empruntés. Un mot rappelant les règles de sécurité sur le parking sera prochainement distribué à tous les élèves.

### **3.6 : Convention d'occupation du domaine public à Guermeur. (Délibération n°2023/01/05)**

Le maire présente la demande de Monsieur Arnaud Lecompte et Madame Sandra Le Goff, propriétaires et domiciliés au 8 Guermeur qui sollicitent une occupation du domaine public. Il est rappelé que l'espace sollicité appartient au domaine public et est de fait inaliénable. Le maire propose une convention d'occupation avec interdiction de construction de bâtiment et de clôture, mais autorisation pour ce qui est mobile (bacs à fleurs, stationnement de véhicule, dépose de bois, etc...) sur une largeur de 2m50 maximum, depuis le mur de la maison, et sur la longueur entière de cette dernière, en veillant à ne pas gêner le passage des véhicules agricoles. Il propose que cette convention soit votée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour, valide cette proposition et autorise le maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour le 8 Guermeur, avec Monsieur Lecompte et Madame Le Goff.

### **3.6 : Promesse de vente : acquisition supplémentaire d'une emprise par la DREAL dans le cadre des travaux de la RN164. (Délibération n°2023/11/06)**

Le maire présente une demande émanant de la DREAL Bretagne : Dans le cadre des travaux de la mise en 2x2 voies de la RN164, il s'avère, que suite aux différentes enquêtes parcellaires, la DREAL Bretagne a besoin d'une emprise complémentaire sur une parcelle appartenant à la commune de Glomel (parcelle cadastrée ZK0077 pour une superficie d'environ 170 m2) en raison du dépassement de l'exutoire de l'OH1c hors des emprises prévues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la demande d'acquisition de la DREAL Bretagne et autorise le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

### **1.4 : Inauguration du skate-park. (Délibération n°2023/01/07)**

Romuald Prigent, adjoint au maire, présente aux membres du conseil un devis de l'entreprise Rool qui devrait intervenir dans le cadre de l'inauguration du skatepark. Ce devis, d'un montant de 2 880 € TTC, prévoit, lors de la journée d'inauguration, des démonstrations d'athlètes ainsi que des séances d'initiation pour le public.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition d'animation et autorise le maire ou son représentant à passer commande pour cette journée d'inauguration.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents*